



N°71

Octobre 2014

# LES CHRONIQUES DE BAS-INTYAMON



## ***Table des matières :***

Echos du Conseil communal	3
Emondage des arbres et arbustes	4
Entretien des routes en hiver	5
Accueil extra-scolaire	6
Le cercle scolaire GEVE fait son cirque	7
Vente de fagots de dé	11
Animation du 3 <sup>ème</sup> âge	12
Intersociété de Bas-Intyamou	13
Rencontres de l'Avent Enney	14
Ski-club Bourgo Estavannens	15
Fête des Jeunesses Gruériennes 2015	16
Voyager en train	17
Bibliothèque de l'Intyamou	17
Centrale fribourgeoise d'encaissement taxe de séjour	18
Horaires de l'administration	20

## ***Echos du Conseil communal***

### ***Un Conseiller communal nous quitte :***

M. Manuel Francey a remis son mandat de Conseiller communal au 31 août 2014. Il était représentant du secteur d'Estavannens. Des charges professionnelles qui s'accroissent et une vie familiale à préserver ont dicté ce choix.

En place depuis février 2006, M. Manuel Francey était en charge du dicastère suivant :

Police des constructions – environnement – bâtiments communaux - aménagement du territoire

Des remerciements sincères lui sont adressés pour son engagement et son dévouement durant ces 9 années au service de la collectivité publique.

### ***Au nouvel élu :***

En remplacement de M. Manuel Francey démissionnaire, c'est M. Fabrice Pasquier, qui s'est porté candidat. Une seule liste ayant été déposée au terme du délai légal, M. Pasquier a été proclamé élu tacitement. Dûment assermenté, il a pris ses fonctions au 1<sup>er</sup> septembre 2014. Le dicastère dont il aura la charge est le suivant :

Police des constructions – environnement – bâtiments communaux - aménagement du territoire

D'ores et déjà nous lui souhaitons la bienvenue au sein de l'Exécutif de notre commune de Bas-Intyamont et plein succès dans l'accomplissement de ce mandat.

## ***Emondage des arbres et arbustes***

Les propriétaires ont l'obligation de procéder à l'émondage des arbres et arbustes et de tailler les haies vives bordant les voies publiques jusqu'au

**1<sup>er</sup> novembre de chaque année.**

Nous vous rappelons ci-dessous les dispositions de la Loi sur les routes :

Art. 94	<p>Haies vives</p> <p>Sur les tronçons rectilignes, les branches des haies vives doivent être distantes d'au moins 1.65 m du bord de la chaussée, le long des routes publiques. Elles ne doivent pas s'élever à plus de 90 cm au dessus du niveau de la chaussée.</p> <p>Dans les courbes et à leur approche, les plantations sont interdites à l'intérieur des limites de construction, lorsqu'elles constituent un obstacle pour la visibilité des usagers.</p> <p>Tout débordement des haies vives sur le trottoir ou sur la chaussée est interdit. Les haies vives doivent être entretenues d'une manière stricte afin qu'elles ne dépassent en aucun cas de la limite de propriété.</p> <p>Au besoin, les Autorités pourront imposer des mesures supplémentaires afin de garantir la sécurité.</p>
Art. 95	<p>Arbres</p> <p>Aucun arbre ne peut être planté, sur les fonds bordant une route publique, à une distance inférieure à 5 m du bord de la chaussée. Les branches qui s'étendent sur la route doivent être coupées jusqu'à la hauteur de 5 m au dessus de la chaussée.</p>

**Les branches peuvent être évacuées dans les déchetteries communales attribuées à chaque village. Nous vous rappelons qu'il est interdit de déverser des débris, du gazon, branches ou tout autre déchet le long des cours d'eau et dans les forêts.**

Nous remercions les propriétaires concernés de suivre ces directives, ceci pour assurer la sécurité à tous les usagers de la route.

## ***Entretien des routes en hiver***

**A partir du 1<sup>er</sup> décembre.**

Il incombe aux communes de déblayer la neige sur leur territoire. Les propriétaires doivent garder la neige sur leur propriété ; il n'est donc pas question de la pousser sur la chaussée. Il en va de même au bord de la route cantonale.

Pour faciliter le déblaiement de la neige, les véhicules seront garés sur les places privées, ou sur des places de parc publiques, mais en aucun cas au bord des routes.

Le travail de déneigement s'organise de manière à ce que les axes principaux de la commune sont déneigés en premier, puis les axes secondaires, et pour terminer les accès privés (sur mandat uniquement).

Les routes et trottoirs ne sont plus déneigés et salés entre 22.00 h et 05.00 h. du lundi au samedi, ainsi qu'entre 22.00 h. et 06.00 h. le dimanche.

---



## **Accueil extra-scolaire**

L'accueil extrascolaire de Bas-Intyamou a repris du service dans les locaux de l'école d'Estavannens en août dernier.

Les enfants en âge de scolarité peuvent être accueillis chaque jour de la semaine, durant les périodes scolaires, dès 06.30 h. jusqu'à 18.00 h.

Les horaires d'ouverture de l'accueil extrascolaire sont les suivants :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	06h30-08h00	06h30-08h00	06h30-08h00	06h30-08h00	06h30-08h00
Matinée	08 h00-11 h35	08 h00-11 h35	08 h00-11 h35	08 h00-11 h35	08 h00-11 h35
Midi	11h35-13h35	11h35-13h35	11h35-13h35	11h35-13h35	11h35-13h35
Après-midi	13h 35-15h 15	13h 35-15h 15	13h 35-15h 15	13h 35-15h 15	13h 35-15h 15
Après-midi-soir	15h15-18h00	15h15-18h00	13h30-18h00	15h15-18h00	15h15-18h00

La tranche horaire du matin comprend le petit-déjeuner, celle du midi le repas qui est pris en commun, et celle de l'après-midi un goûter.

Les parents amènent les enfants pour la première tranche du matin et viennent les chercher à la fermeture du soir. Pour la tranche de midi, les enfants utilisent les bus scolaires.

Les enfants peuvent être inscrits en tout temps, pour une période déterminée, ou pour des gardes ponctuelles.

Pour tout renseignement : ☎ 026 921 81 00 – Administration communale

# **LE CERCLE SCOLAIRE BAS-INTYAMON, GRANDVILLARD FAIT SON CIRQUE**

Du 12 au 23 mai, le Gomette et Gabatcho Circus s'est installé à Grandvillard au camp militaire.

## ***L'installation du cirque Gomette et Gabatcho***

*A l'école, nous avons décidé d'être dans le thème du cirque et c'est pour cela qu'un vrai chapiteau est venu à Grandvillard.*

*Le lundi 12 mai 2014, le cirque s'est installé à côté du camp militaire à Grandvillard. Il est pour les élèves du cercle scolaire et il va rester pendant 2 semaines.*

*Lundi matin, tous les élèves d'Estavannens, d'Enney, de Villars-sous-Mont et de Grandvillard sont venus nous donner un coup de main pour construire le chapiteau.*

*On a vu des câbles branchés, des pinces et des mâts, une remorque avec le chapiteau et des caravanes. Il y avait les artistes du cirque. On a commencé à construire ensemble.*

*Il y avait des câbles branchés sur le toit du chapiteau pour qu'on fasse monter la toile. Des grands ont dû tourner une manivelle pour hisser le chapiteau. Nous, on a dit « Oh Hisse », tous ensembles.*

*Après on a dû fixer les courroies aux pinces et le chapiteau s'est ouvert comme un grand parapluie. Après, on a dû mettre des autres mâts pour le tenir ouvert.*

*Sous le chapiteau ouvert, tous les élèves se sont réunis pour faire un vœu. Ensuite, on a installé les chaises : tous les élèves de 1-2-3-4H ont été chercher une chaise dans une grande remorque et l'ont portée sous le chapiteau. On s'est assis sur une grande bâche. Mais avant, les 1H se sont tous assis dans la remorque et les grands ont tiré la remorque loin du chapiteau. Ils ont bien rigolé.*

*Après, on a eu une surprise : un artiste a fait un numéro de diabolo et c'était fantastique de voir le « diabolo » monter et descendre à la verticale.*

*C'était très impressionnant !*

*Les élèves de la 1-2H de la classe de Brigitte Caille*

Durant les jours suivants, trois groupes d'une soixantaine d'enfants ont été formés et les élèves ont participé à des ateliers pour découvrir les différentes disciplines du cirque :

- L'acrobatie au sol
- La longue corde à sauter
- Les pyramides humaines
- Le diabolo
- Le jonglage avec des massues, des cerceaux et des balles
- L'équilibre sur boule
- Le trampoline
- Le trapèze
- Les assiettes chinoises
- Les clowns
- Le hula-hoop
- ...

Puis ils ont dû choisir deux numéros pour le spectacle. Ils se sont entraînés plusieurs journées.

Mercredi matin 21 mai, jeudi après-midi 22 mai et vendredi après-midi 23 mai, il y a eu les répétitions générales des différents groupes.

Enfin le spectacle est arrivé, les élèves avaient un peu le trac. Les parents, les grands-parents, les frères, les sœurs, ... sont venus nombreux pour voir les différents spectacles. Pour les trois groupes, tout s'est bien passé. En deuxième partie, le Gomme et Gabatcho Circus a présenté son dernier spectacle « A 4 épingles ».

Le lundi 26 mai, les élèves de l'école de Grandvillard ont été dire au revoir aux artistes et leur ont fait une haie d'honneur.

Un grand merci à tous ceux qui nous ont soutenus dans cette belle aventure.

Photos et texte : Janique Raboud Corpataux

Les photographies ne ressortant pas bien à l'impression noir-blanc, nous les avons volontairement supprimées. Par contre, les personnes intéressées par l'article complet, avec photos en couleur, peuvent le demander au Secrétariat communal.



# SEMAINE DES MEDIAS : 1<sup>er</sup> prix pour la classe de 3HJ



## LE LAPIN ZINZIN

MARDI 1<sup>ER</sup> AVRIL 2014

FR 2.-

### LES POUSSINS SONT SORTIS DE L'ŒUF.

Chez Virgile, les poussins sont sortis de l'œuf et plusieurs avaient un bout de coquille sur la tête.

page 6



### LE LAPIN POSE DES ŒUFS PARTOUT.

Cette année, le lapin de Pâques ira dans toute la Suisse poser des œufs violets à points bleus. Nous avons rencontré le lapin de Pâques.

page 3



### LE LAPIN POND DES ŒUFS.

Lors d'une leçon, la maîtresse a dit : « Le lapin pond des œufs ». Pourquoi a-t-elle dit ça ?

page 4



### LES TRAVAUX SONT COMPLIQUES A GRANDVILLARD

Il y a des travaux à Grandvillard depuis 2013. Ne passez pas au milieu du village car il y a des grosses machines et des gros trous. La circulation est difficile. Les habitants ne sont pas contents.



PHOTOS : ELEVES 3HJ GRANDVILLARD

PUBLICITE



La classe de 1<sup>ère</sup> année primaire de Grandvillard et son enseignante Janique Raboud Corpataux sont fières de vous présenter sa « UNE ».

Lors de la semaine des médias du 31 mars au 4 avril 2014, la classe a participé au concours de « UNES ». La mission était de créer en une journée la première page d'un journal fictif.

Les élèves ont d'abord listé des sujets qui les intéressaient. Ils ont fait un choix et le thème du journal s'est très vite centré sur Pâques : les œufs, les lapins, les poussins, ... Il a fallu ensuite choisir un titre et l'illustrer par un logo. Par groupe, les élèves ont écrit les articles et fait les photos.

Les travaux à Grandvillard ayant causé quelques désagréments à certains enfants pour venir à l'école ont été choisis comme information principale. Ce choix a été judicieux. La photo principale a attiré l'attention du jury du concours composé de professionnels des médias et de l'enseignement. Ils nous ont attribué le 1<sup>er</sup> prix.

La remise des prix a eu lieu au studio 15 de la radio suisse romande le mercredi 28 juin 2014. Les enfants étaient heureux de se rendre à Lausanne en train puis en métro jusqu'à La Sallaz. Après une partie officielle, un apéritif dînatoire a été offert.

Avec ce prix en espèce, les élèves ont participé à une visite guidée et une animation au musée du jeu à la Tour-de-Peilz et ont profité d'aller en bateau sur le Léman.

Retrouvez la UNE et la photo sur le site de la semaine des médias : [http://www.e-media.ch/e-media/evenements/semaine\\_des\\_medias/concours/concours\\_de\\_unes](http://www.e-media.ch/e-media/evenements/semaine_des_medias/concours/concours_de_unes)

Janique Raboud Corpataux



## ***Vente de fagots de dé***

La commune de Bas-Intyamou vend des fagots de dé pour le jardin ou le cimetière, au prix de CHF 5.00 le fagot.

La vente aura lieu le samedi 25 octobre 2014 **entre 10.00 et 11.30 h.** à la déchetterie communale à Enney. Il ne vous sera pas envoyé de convocation, ni de rappel.

Le bulletin de commande ci-dessous est à retourner au bureau communal d'ici au 13 octobre 2014.

---

Nom ..... Prénom .....

Domicile : .....

Commande : ..... fagots de dé, au prix de CHF 5.00 le fagot.

Signature : .....

## **Animation du 3<sup>ème</sup> âge**

Avec cœur, dynamisme et bonne humeur, Mme Christine Wicki Théraulaz et Mme Marthe Dougoud s'occupent d'animer des après-midis pour les personnes du 3<sup>ème</sup> âge à la salle de l'Auberge à Enney. On y joue aux cartes, à des jeux de société divers, on partage un goûter autour d'un bon café ou thé.

A partir du jeudi 16 octobre, ces réunions ont lieu chaque

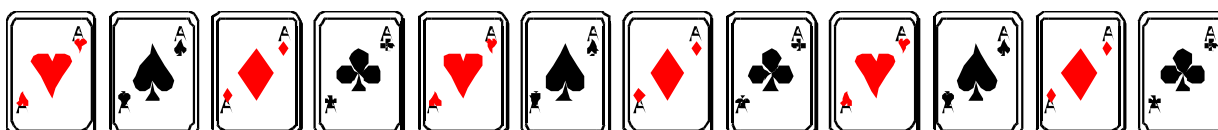
***jeudi après-midi dès 13.30 h.  
à l'Auberge de la Couronne à Enney***

et chacun y est cordialement invité.

Pour d'éventuelles questions et autres problèmes de transport,

- Mme Christine Wicki Théraulaz (☎ 026 921 10 74)
- Mme Marthe Dougoud (☎ 026 921 24 54)

sont à votre écoute.



## **Intersociété de Bas-Intyamou – manifestations 2014/2015**

17.10.2014			MUSIQUE ESTAVANNENS	Assemblée à Broc
26.10.2014			CHANT ENNEY	Médaille Benemerenti à Mme. M. Dougoud
31.10.2014			SKI CLUB ENNEY	Assemblée Auberge de la Couronne
<b>NOVEMBRE</b>				
06.11.2014			MUSIQUE ESTAVANNENS	Loto à Broc
08.11.2014			FC HAUTE GRUYERES	Souper de soutien Montbovon
08.11.2014			SKI CLUB ESTAVANNENS	Montage téléski
14.11.2014			SKI CLUB ENNEY	Match aux cartes 20h00
22.11.2014			SKI CLUB ESTAVANNENS	Assemblée
29.11.2014			JEUNESSE ENNEY	Montage du sapin
<b>DECEMBRE</b>				
07.12.2014			SKI CLUB ENNEY	Loto de St-Nicolas OJ 15h00
13.12.2014			SIV ESTA.+MUSIQUE	Rencontre de l'Avent, animation musicale
13.12.2014	et	14.12.2014	SKI CLUB ESTAVANNENS	Ouverture de la saison à la cabane
14.12.2014			SIVE ENNEY	Loto à Enney
19.12.2014			SIVE ENNEY	Cornets de Noël
19.12.2014	et	20.12.2014	JEUNESSE ESTAVANNENS	Christmas Rock à le Pâquier
21.12.2014			JEUNESSE ENNEY	Frater Noël
26.12.2014	au	31.12.2014	SKI CLUB ENNEY	Camp de ski
27.12.2014			SKI CLUB ESTAVANNENS	Soirée fondue à la cabane
28.12.2014			SKI CLUB ENNEY	Journée des parents
<b>JANVIER</b>				
03.01.2015			SIV ESTAVANNENS	Sortie pleine-lune
09.01.2015			SKI CLUB ENNEY	Sortie nocturne
10.01.2015	et	11.01.2015	SKI CLUB ESTAVANNENS	Sortie ski de piste
17.01.2015			LA COURONNE ENNEY	Souper de cagnotte
18.01.2015			LA COURONNE ENNEY	Fermé
25.01.2015			SKI CLUB ENNEY	Loto à Enney
30.01.2015	au	31.01.2015	MUSIQUE ENNEY	Concert à Albeuve
<b>FEVRIER</b>				
07.02.2015			SKI CLUB ENNEY	Sortie nocturne
07.02.2015			MUSIQUE ESTAVANNENS	Camp musical, match aux cartes
14.02.2015			SKI CLUB ESTAVANNENS	Sortie initiation peaux de foque
14.02.2015			SKI CLUB ESTAVANNENS	Soir: Carnachampêtre
<b>MARS</b>				
06.03.2015	et	07.03.2015	MUSIQUE ENNEY	Concert à Gruyères
20.03.2015			SIVE ENNEY	Assemblée
21.03.2015			MUSIQUE ESTAVANNENS	Concert à Broc
22.03.2015			SIVE ENNEY	Loto à Enney
28.03.2015			SKI CLUB ESTAVANNENS	Démontage du téléski

# Rencontres de l'Avent

Chers villageois,

Le mois de décembre arrive à grands pas, le temps de l'Avent est bientôt à nos portes !

Cette année encore nous vous proposons de nous rencontrer autour d'un vin chaud ou d'un thé. De nous unir par quartiers, par exemple, pour accueillir les gens du village, faire connaissance et partager de bons moments ensemble. La décoration d'une fenêtre n'est pas une obligation. Ce qui importe c'est la convivialité !!!

Un calendrier de décembre sera affiché dans la vitrine de l'épicerie « Chez Sophie » dès fin octobre. Chacun pourra y réserver son jour. Ce calendrier sera affiché jusqu'au samedi 15 novembre 2014.

Pour que ces rencontres restent longtemps encore dans nos coutumes villageoises, n'oubliez pas d'y participer. Soit en préparant de bonnes boissons chaudes, soit en venant chez vos voisins pour partager un bon moment de convivialité...

Bien à vous.

Les membres de l'Intersociété

## ***Ski club Bourgo – Estavannens***



Bonjour à toutes et à tous,

Nous vous informons que la cabane du Ski-club du Bourgo sera ouverte du 13 décembre 2014 au 29 mars 2015.

Nous vous y attendons nombreux pour profiter de sa piste de ski et de sa buvette. Sachez qu'il est possible, sur inscription, de bénéficier d'une restauration les dimanches midi.

De plus, nous vous invitons à prendre connaissance des diverses activités hivernales proposées par le Ski-club d'Estavannens dans le calendrier des manifestations 2014/2015.

Pour de plus amples informations, vous pouvez toujours prendre contact avec un membre du comité ou écrire un mail à l'adresse suivante : [ski-club.bourgo@hotmail.com](mailto:ski-club.bourgo@hotmail.com)

***Bien à vous,***

*le comité du Ski-club du Bourgo*

## ***Fête des Jeunesses Gruériennes 2015 : à Enney !***

Lors de la dernière Fête des Jeunesses Gruériennes à Broc qui s'est déroulée au début juillet 2014, la Société de jeunesse « Les Cyclamens » s'est admirablement comportée et a réussi l'exploit de gagner ces joutes. La rançon de la gloire consiste à organiser ces rencontres l'année suivante, soit en 2015, du 2 au 5 juillet.

Le premier moment d'hébétude et d'incrédibilité passé, notre société s'est mise à réfléchir et à s'organiser. Immédiatement après ce succès, un noyau de notre société s'est penché sur la faisabilité de ces futures rencontres à Enney en 2015. Grâce aux bonnes volontés des jeunes et de moins jeunes, un comité d'organisation a rapidement été mis sur pied.

Avec l'aval de la Commune, nous avons contacté les paysans touchés par les emplacements requis : nous avons trouvé un terrain d'entente avec ces derniers et les remercions déjà pour leur ouverture.

Pour l'instant, nous avons défini les éléments suivants :

- La Fête se déroulera en principe entre le ruisseau d'Enney et le camping sur les terrains des Auges.
- Les parkings seront situés entre la route d'Estavannens et le quartier des Auges ; ainsi, le flot de voitures ne transitera pas par le village.
- Vous serez informés de manière plus concise lors de la prochaine parution de la Chronique de Bas-Intyamou en décembre.

Nous vous remercions de faire bon accueil aux membres du comité d'organisation qui chercheront des bonnes volontés et des compétences.

La Société de Jeunesse « Les Cyclamens » se réjouit de recevoir les jeunes de toute la Gruyère à ces rencontres qui se veulent attractives, à visage humain tout en évitant le gigantisme et la surenchère.

Société de Jeunesse les « Cyclamens »  
Le Président :  
Ludovic Moret



## VOYAGER EN TRAIN

La commune de Bas-Intyamou s'est associée aux communes de Haut-Intyamou et Grandvillard pour l'acquisition de deux abonnements généraux des CFF.

De ce fait, deux personnes habitant les communes participant au financement de ces abonnements ont la possibilité de voyager chaque jour sur l'ensemble du réseau des transports publics de Suisse pour la somme de Fr 42.00 par jour et par personne.

Une seule adresse pour les renseignements et les réservations :

Cafétaria du Home de l'Intyamou  
1666 Villars-sous-Mont  
026 928 44 45



ou : [http://www.sugarcube.ch/home/fr/?Webgets:Portail\\_AGFlexi](http://www.sugarcube.ch/home/fr/?Webgets:Portail_AGFlexi)

Bon voyage !

---

## ***Evasion..... Voyages..... Rêves..... Réalités***

Un local agréable et accueillant, une hôtesse souriante et disponible ! Dès votre entrée dans ce lieu, les mots et les images vous feront pénétrer tantôt dans un monde de rêve, de joies, de rires ; tantôt ils vous rendront mélancoliques ou vous toucheront aux larmes. Ils pourront aussi vous mener à la découverte de lieux inconnus et féériques ou tout simplement vous apporter un peu de détente bienvenue dans la frénésie des jours qui filent...

Mais quel est donc ce lieu magique ? Située dans le charmant village d'Albeuve, c'est la **Bibliothèque régionale de l'Intyamou** où tous les gens de la vallée, comme ceux d'ailleurs, peuvent avec bonheur trouver le livre de leur choix aux heures d'ouverture ci-après :

Lundi	15.30 h.	17.30 h.
Mercredi	14.30 h.	16.30 h.
Vendredi	18.30 h.	20.30 h.





La taxe de séjour est à la base du financement des structures touristiques, de l'entité régionale à la Société de Développement de l'Intyamon et donc des SIV.

Pour une grande partie d'entre nous, que nous soyons commerçants, artisans, actifs dans la construction ou encore même dans l'agriculture, nous vivons directement ou indirectement de la branche touristique.

Pour la valoriser et conserver une certaine attractivité pour nos hôtes, voir développer nos offres, il est capital que nous soyons tous sensibles à la perception de la taxe de séjour.

Selon les normes en vigueur, le produit de la taxe de séjour doit servir à financer les prestations et services que les organismes touristiques mettent à disposition de la collectivité des hôtes.

En ce qui concerne les sociétés de développement, ces prestations et services constituent en fait l'essentiel des activités qui leur incombent : accueil, information, assistance et publications facilitant le séjour, mise à disposition d'équipements et d'infrastructures (randonnée pédestres, cyclotourisme, panneaux d'information, etc.), manifestations et animations, etc.

La taxe de séjour est un « impôt d'affectation » auquel, sous réserve de quelques exceptions de caractère social, est *soumise toute personne séjournant en un lieu autre que celui de son domicile légal.*

La taxe est perçue à la nuitée ou forfaitairement, selon la situation juridique ou contractuelle du redevable ; et si elle est forfaitaire, elle englobe le proche cercle familial de celui qui s'en acquitte.

Afin d'appliquer la loi, la centrale cantonale d'encaissement et les sociétés de développement effectuent des contrôles régulièrement. Aussi, la collaboration avec les communes est capitale afin de connaître les mutations sur les résidences secondaires.

Tous les acteurs et hôtes sont responsables de payer leurs taxes de séjours ; il en va également de l'attractivité de nos régions et des activités proposées.

Pour davantage d'informations :

- [www.fribourgregion.ch/taxes-sejour](http://www.fribourgregion.ch/taxes-sejour)
- [direction@la-gruyere.ch](mailto:direction@la-gruyere.ch)

Pour rétablir certaines vérités

- Les Fribourgeois, qu'ils soient résidents secondaires ou hôtes de passage, sont aussi astreints au paiement de la taxe de séjour, lorsqu'ils séjournent dans leur propre canton ailleurs qu'à leur domicile légal.
  - C'est bien l'hôte qui paie la taxe de séjour, et non l'exploitant de l'établissement concerné, qui, le cas échéant, n'en est légalement que « l'encaisseur technique ».
  - Parce qu'elle est personnelle et par nature modique, la taxe de séjour est due même si l'hôte s'acquitte déjà à l'endroit considéré d'impôts ordinaires, tels que la taxe immobilière, l'impôt sur la valeur locative, la taxe
- 





## HORAIRE

### DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Adresse postale		Commune de Bas-Intyamou Route du Tôt 1, 1667 Enney
Téléphone		026 921 81 00
Fax		026 921 81 09
Web		<a href="http://www.bas-intyamou.ch">www.bas-intyamou.ch</a>
E-Mail		<a href="mailto:commune@bas-intyamou.ch">commune@bas-intyamou.ch</a>

### HEURES D'OUVERTURE

	Matin	Après-midi
Lundi	FERME	14H00 – 17H30
Mardi	08H30 – 11H30	FERME
Mercredi	FERME	FERME
Jeudi	FERME	14H00 – 19H00
Vendredi	08H30 – 11H30	FERME

Le bureau communal sera fermé le 8 décembre 2014.